



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le rapport financier trimestriel de l'Office national de l'énergie...

- devrait être lu parallèlement avec le budget principal des dépenses;
- a été établi par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

L'Office donne la priorité absolue à une amélioration constante en matière de sécurité et de protection de l'environnement ainsi qu'à un cadre de réglementation robuste pour le Nord à l'intérieur d'une organisation suffisamment souple et efficiente afin d'avoir la possibilité de toujours élargir son action prioritaire en fonction des nouveaux besoins pouvant se dessiner.

Une description sommaire des activités de programme de l'Office se trouve dans la partie II du *Budget principal des dépenses*.

Le financement de l'Office provient d'autorisations parlementaires annuelles. L'Office recouvre ultérieurement la majorité de ces dépenses auprès des sociétés qu'il réglemente et les montants recouverts sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été produit par la direction à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par l'Office, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2014-2015. Le présent rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées, au moyen de lois.



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

L'Office utilise la méthode de la comptabilité financière intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Néanmoins, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent axées sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs à ce jour

Dépenses réelles

Les dépenses relatives au personnel sont supérieures de 4,5 M\$ au premier trimestre de 2014-2015 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement le résultat de l'élimination du programme d'indemnités de départ des employés représentés en 2013-2014, à l'origine de paiements de 3,6 M\$ au premier trimestre de 2014-2015. Ce montant constitue des frais recouvrables admissibles au titre de la rémunération et l'écart devrait normalement être comblé d'ici la fin de l'exercice. La tranche restante de l'augmentation découle de la signature d'une nouvelle convention collective au troisième trimestre de 2013-2014.

La hausse de 1,5 M\$ pour les autres subventions et paiements est attribuable à un paiement de transition unique visant la mise en œuvre de l'arriéré de paiement salarial par le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, le déménagement des bureaux de l'Office au premier trimestre de 2014-2015 a eu des incidences sur diverses dépenses. Celles au titre des services professionnels et spéciaux se sont accrues de 0,9 M\$ alors que celles pour l'acquisition de machines et de matériel ont augmenté de 0,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en majeure partie le résultat du déménagement. Un financement supplémentaire de 8,3 M\$ a été obtenu en 2014-2015 pour neutraliser les dépenses occasionnées par celui-ci.

Dépenses prévues

Les écarts au chapitre des dépenses prévues en 2014-2015 comparativement à l'exercice précédent sont les suivants :

- le déménagement des bureaux compte pour environ 8,3 M\$ du financement supplémentaire en 2014-2015, et la plus grande partie de ce montant a été affectée aux services professionnels et spéciaux, mais des dépenses sont aussi prévues dans d'autres secteurs;
- les paiements de transfert ont trait au programme d'aide financière aux participants de l'Office, dont le financement a augmenté de 1,5 M\$ en 2014-2015 comparativement à



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

l'exercice précédent en raison de montants ad hoc devant être consacrés à des projets prévus au cours de cet exercice.

Risques et incertitudes

En raison de la nature de son mandat, les dépenses de l'Office varient en fonction d'événements imprévus, à l'interne comme à l'extérieur, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources. Les responsabilités de l'Office ne sont pas uniquement façonnées par les tendances émergentes en matière énergétique, mais aussi par l'analyse proactive des tendances dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influencer sur la capacité de l'Office de s'acquitter de ses obligations dans l'intérêt public canadien.

L'Office mise sur un programme de vérification de la conformité tenant compte du risque pour analyser ses besoins en ressources en vue de réaliser ses activités de vérification de la conformité et d'assurer le respect de son plan. Les mesures correctives font l'objet d'un suivi, et le milieu où évoluent les sociétés réglementées est observé afin d'en relever les tendances et les risques émergents. Outre le nombre accru d'inspections et d'audits qu'il a menés, l'Office a mis en place un cadre de travail pour les sanctions administratives pécuniaires qui lui procure de nouveaux mécanismes d'application de la réglementation.

Les compétences et l'expérience dont l'Office a besoin continuent d'être en forte demande dans le secteur pétrolier et gazier privé, ce qui a eu comme conséquence d'accroître la charge de travail du personnel de l'Office. L'Office passe régulièrement en revue sa stratégie des personnes et il mesure tous les trimestres l'engagement de son personnel ainsi que l'équilibre travail-vie personnelle afin d'orienter les décisions de la direction sur les aspects à privilégier et de l'aider à répondre aux préoccupations et intérêts de ses effectifs. Le perfectionnement professionnel se traduit par des occasions de formation et de nouvelles possibilités de carrière dans un milieu de travail stimulant.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le déménagement des bureaux de l'Office au premier trimestre de 2014-2015 a été à l'origine d'un accroissement de ses autorisations.



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

Mise en œuvre du budget de 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012, et qui seront mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement, ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

L'Office n'a pas été touché par les mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012 mais a plutôt reçu des fonds supplémentaires pour renforcer la sécurité pipelinère.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Le président et premier dirigeant,

Le dirigeant principal des finances,

C. Peter Watson, P.Eng.

Ed Jansen, CA

*(Calgary, Canada)
(29 août 2014)*



Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses de fonctionnement	64 555	21 748	21 748	55 241	14 562	14 562
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 761	1 690	1 690	7 195	1 799	1 799
Total des autorisations budgétaires	71 316	23 438	23 438	62 436	16 361	16 361
Autorisations non budgétaires						
Total des autorisations	71 316	23 438	23 438	62 436	16 361	16 361

Voir le tableau qui suit pour un complément d'information.

* Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre (ne comprend pas les budgets supplémentaires des dépenses).



Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	47 735	17 974	17 974	48 546	13 481	13 481
Transports et communications	4 193	472	472	3 415	788	788
Renseignements	799	39	39	589	92	92
Services professionnels et spéciaux	11 580	2 322	2 322	5 417	1 430	1 430
Locations	799	74	74	589	119	119
Réparation et entretien	799	508	508	471	338	338
Services publics, fournitures et approvisionnements	399	64	64	471	49	49
Acquisition des terrains, de bâtiments et d'installations	—	—	—	—	—	—
Acquisition de machines et de matériel	1 398	434	434	824	23	23
Paiements de transfert	3 614	—	—	2 114	—	—
Frais de la dette liée publique	—	—	—	—	—	—
Autres subventions et paiements	—	1 551	1 551	—	41	41
Total des dépenses budgétaires brutes	71 316	23 438	23 438	62 436	16 361	16 361

* Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre (ne comprend pas les budgets supplémentaires des dépenses).